

Note RH : Choix des modalités de versement du 13^{ème} mois

À destination des : Collaborateurs.rices de l'UES Compass Group France et de Délisaveurs

Direction : People, Culture & Impact

Date : 6 janvier 2023

Chères et chers collègues,

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les salariés des sociétés Compass Group France / Servirest / La Puyfolaise / Sud-Est Traiteur / Délisaveurs ont la possibilité de choisir librement les modalités de versement de leur 13^{ème} mois, selon les 3 options suivantes :

- **Versement mensuel :**

Le montant de votre 13^{ème} mois est divisé par 12 et est versé avec votre rémunération mensuelle brute.

- **Versement semestriel :**

Le montant de votre 13^{ème} mois est divisé par 2.

Les quotes-parts seront versées l'une en juillet et l'autre en décembre de chaque année.

Attention : Il est versé début janvier et en juillet pour les salariés DELISAVEURS uniquement.

- **Versement annuel :**

Votre 13^{ème} mois est versé début décembre de chaque année.

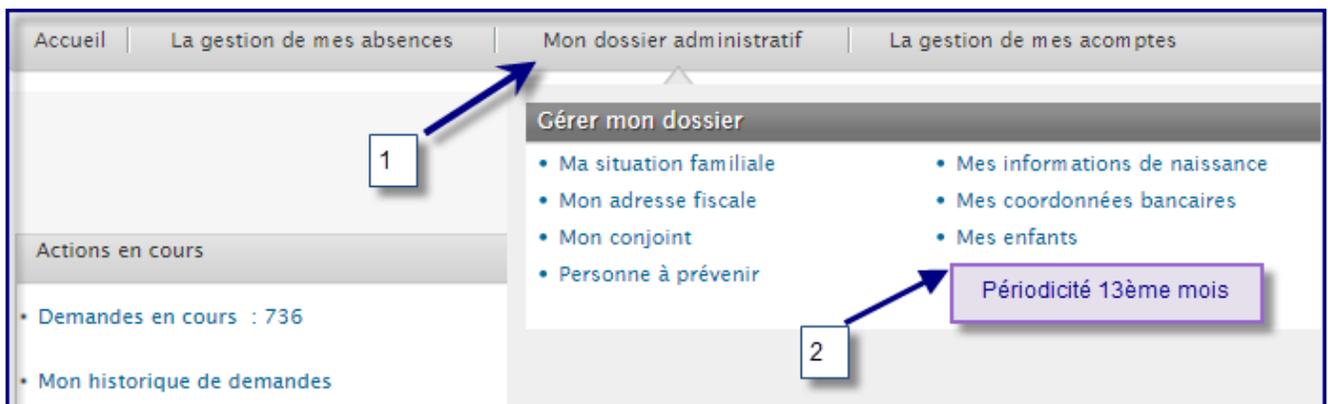
Attention : Il est versé début janvier pour les salariés DELISAVEURS uniquement.

Cette option pourra être modifiée, à la demande du salarié, du 1^{er} au 15 janvier de l'année en cours. L'option ainsi choisie sera valable pour l'ensemble de l'année civile. Il sera impossible de changer en cours d'année.

Si le collaborateur n'effectue pas de nouveau choix, l'Entreprise considèrera qu'il souhaite maintenir les modalités de versement actuelles.

Chaque collaborateur a donc la possibilité de choisir l'option de son choix pour cette année avant la date du 15 janvier 2023, directement sur le nouveau Kiosque RH par l'intranet (une note interne avec un pas à pas du nouveau Kiosque RH vous sera communiquée dans les prochains jours).

- Un nouvel écran est à disposition sur le Kiosque RH : « **Périodicité 13^{ème} mois** »
- Accès via l'**Espace Collaborateur** (et via l'**Espace Manager**) :



The screenshot shows the RH Kiosk interface with a navigation bar at the top containing 'Accueil', 'La gestion de mes absences', 'Mon dossier administratif', and 'La gestion de mes acomptes'. Below this, a dropdown menu titled 'Gérer mon dossier' is open, listing several options: 'Ma situation familiale', 'Mon adresse fiscale', 'Mon conjoint', 'Personne à prévenir', 'Mes informations de naissance', 'Mes coordonnées bancaires', and 'Mes enfants'. The option 'Périodicité 13ème mois' is highlighted in a purple box and pointed to by a blue arrow labeled '2'. Another blue arrow labeled '1' points to the 'Mon dossier administratif' menu item.

➤ **Ecran de saisie :**

Accueil | La gestion de mes absences | Mon dossier administratif | La gestion de mes acomptes

Périodicité treizième mois

Vous avez la possibilité de choisir la périodicité du versement du 13ème mois, selon les 3 options suivantes :

- Versement Mensuel (tous les mois)
- Versement Semestriel (tous les 6 mois)
- Versement Annuel (une fois par an)

Cette option pourra être modifiée jusqu'au 15 janvier.
L'option ainsi choisie sera valable pour l'ensemble de l'année civile sans possibilité de modification.

Choisissez la périodicité de versement de 13e mois :

Périodicité année 2022 : Semestriel
Périodicité année 2023 : Semestriel

Changement périodicité 2023 : Mensuel ▼

1. Selection du choix

2. Cliquer sur valider

Valider

Accueil | La gestion de mes absences | Mon dossier administratif | La gestion de mes acomptes

Périodicité treizième mois

! Votre demande est enregistrée.

Vous avez la possibilité de choisir la périodicité du versement du 13ème mois, selon les 3 options suivantes :

- Versement Mensuel (tous les mois)
- Versement Semestriel (tous les 6 mois)
- Versement Annuel (une fois par an)

Cette option pourra être modifiée jusqu'au 15 janvier.
L'option ainsi choisie sera valable pour l'ensemble de l'année civile sans possibilité de modification.

Choisissez la périodicité de versement de 13e mois :

Périodicité année 2022 : Semestriel
Périodicité année 2023 : Mensuel

Changement périodicité 2023 : Semestriel ▼

3. Après validation :

- message de confirmation
- périodicité 2023 actualisée

En cas de question, l'ensemble de votre hiérarchie et de vos équipes RH se tiennent à votre disposition.

Bien sincèrement,



Mathilde Bouchard

Directrice People, Culture & Impact